

# Etats financiers complets 2025

[ra25.eca-vaud.ch](https://ra25.eca-vaud.ch)

## Bilan au 31 décembre (en milliers de francs suisses)

		Renvoi annexe	31.12.2025	31.12.2024
<b>ACTIF</b>				
<b>Actifs immobilisés</b>	Placements de capitaux	1	1'967'574	1'888'402
	Immobilisations corporelles	2.1	155'933	172'205
	Immobilisations financières	2.2	15'052	8'118
	Immobilisations incorporelles	2.1	17'982	25'738
	<b>Total actifs immobilisés</b>		<b>2'156'542</b>	<b>2'094'464</b>
<b>Actifs circulants</b>	Actifs de régularisation	3	6'458	14'986
	Créances	4	12'562	10'874
	Liquidités	5	54'995	36'691
	<b>Total actifs circulants</b>		<b>74'015</b>	<b>62'551</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>2'230'557</b>	<b>2'157'015</b>	
<b>PASSIF</b>				
<b>Capitaux propres</b>	Réserves provenant de bénéfices accumulés		1'092'329	935'035
	Résultat net de l'exercice		93'144	157'295
	<b>Total capitaux propres</b>		<b>1'185'474</b>	<b>1'092'329</b>
<b>Capitaux étrangers</b>	Provisions techniques	6.1	139'104	157'247
	Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	6.2	483'313	481'476
	Provisions non techniques	6.3	53'864	51'253
	Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	6.4	345'739	341'340
	Passifs de régularisation	7	9'539	12'669
	Fonds cantonaux	8	3'353	3'586
	Dettes	9	10'171	17'115
<b>Total capitaux étrangers</b>		<b>1'045'084</b>	<b>1'064'686</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>2'230'557</b>	<b>2'157'015</b>	

## Compte de résultat (en milliers de francs suisses)

	Renvoi annexe	2025	2024
Produits des primes nets de réassurance	10	219'093	214'502
Charges des sinistres nettes de réassurance	11	- 72'735	- 86'459
Variation des provisions techniques pour fluctuation et sécurité	6.2	- 1'837	15'545
Prestations et participations financières de prévention et de défense incendie et secours	12	- 45'417	- 43'277
Variation de la provision pour participation non contractuelle aux excédents	6.1	- 1'429	- 744
Produits divers d'exploitation	13	11'083	7'007
Prélèvement sur fonds cantonaux	14	5'197	4'796
Charges sur fonds cantonaux	14	- 5'197	- 4'796
<b>MARGE BRUTE DES MISSIONS DE L'ECA</b>		<b>108'758</b>	<b>106'575</b>
<i>Les missions de l'ECA sont l'assurance, la prévention et la défense incendie et secours</i>			
Charges d'exploitation	15	-100'373	- 95'949
<b>RESULTAT TECHNIQUE</b>		<b>8'386</b>	<b>10'625</b>
Produits des placements de capitaux		177'830	206'264
Charges des placements de capitaux		- 73'259	- 73'363
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	6.4	- 4'399	16'330
<b>Résultat des placements de capitaux</b>	<b>16</b>	<b>100'172</b>	<b>149'232</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>108'558</b>	<b>159'857</b>
Résultat hors exploitation		0	0
Résultat exceptionnel	17	- 12'821	30
<b>RESULTAT AVANT CONTRIBUTION SPECIALE</b>		<b>95'737</b>	<b>159'887</b>
Contribution spéciale à l'Etat de Vaud	18	- 2'593	- 2'592
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>93'144</b>	<b>157'295</b>

## Flux de trésorerie (en milliers de francs suisses, méthode directe)

		2025	2024
<b>Activités d'exploitation</b>	Primes nettes encaissées	217'758	214'588
	Charges de sinistres nettes payées	- 91'965	- 94'414
	Prestations et participations financières de prévention et de défense incendie et secours payées	- 46'440	- 40'078
	Produits divers d'exploitation encaissés	19'078	15'397
	Encaissement sur fonds cantonaux	4'459	4'352
	Charges sur fonds cantonaux	- 7'527	- 7'527
	Charges d'exploitation payées	- 78'266	- 81'151
	Produit net des placements de capitaux encaissé	13'356	23'060
	<b>Flux net de trésorerie d'exploitation</b>	<b>30'453</b>	<b>34'226</b>
<b>Activités d'investissement</b>	Désinvestissements d'immobilisations corporelles encaissés	5	68
	Investissements d'immobilisations corporelles payés	- 13'066	- 15'151
	Désinvestissements d'immobilisations financières encaissés	1'427	934
	Investissements d'immobilisations incorporelles payés	- 5'457	- 5'997
	Désinvestissements de titres et autres placements de capitaux encaissés	193'919	153'762
	Investissements de titres et autres placements de capitaux payés	-188'977	-105'489
	<b>Flux net de trésorerie d'investissement</b>	<b>- 12'148</b>	<b>28'126</b>
<b>Activités de financement</b>	Emprunts contractés	0	0
	Emprunts remboursés	0	- 68'000
	<b>Flux net de trésorerie de financement</b>	<b>0</b>	<b>- 68'000</b>
<b>Variation nette de trésorerie</b>		<b>18'305</b>	<b>- 5'648</b>
<b>TRESORERIE INITIALE</b>		<b>36'691</b>	<b>42'339</b>
<b>TRESORERIE FINALE</b>		<b>54'995</b>	<b>36'691</b>

## Tableau des capitaux propres (en milliers de francs suisses)

	Réserves provenant de bénéfices accumulés	Total des capitaux propres
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2023</b>	935'035	<b>935'035</b>
Résultat de l'exercice 2024	157'295	<b>157'295</b>
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2024</b>	1'092'329	<b>1'092'329</b>
Résultat de l'exercice 2025	93'144	<b>93'144</b>
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2025</b>	1'185'474	<b>1'185'474</b>

## Annexe aux comptes annuels

### Principes régissant l'établissement des comptes annuels

#### Généralités

##### Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC dans leur intégralité et en particulier avec la norme RPC 41, spécifique aux assurances maladie et incendie. Ils donnent une image fidèle "true and fair view" du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les comptes annuels sont également conformes à la Loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels (LAIEN).

Les missions d'assurance, de prévention et de défense incendie et secours de l'ECA ne sont pas des unités d'affaires et ne donnent pas lieu à l'établissement d'un compte de résultat sectoriel.

##### Monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les postes du bilan libellés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux cours applicables à la date du bilan.

En application de la stratégie, les placements en devises font l'objet d'une couverture du risque de change de manière à limiter l'exposition à hauteur du maximum de 20%.

#### Bilan

##### Placements de capitaux

Ce poste comprend les titres et autres placements de capitaux ainsi que les placements immobiliers.

Les titres et autres placements cotés sont évalués à la valeur de marché à la date du bilan.

Les titres et autres placements de capitaux non cotés sont évalués au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur éventuelles, et les Hedge Funds et Private Equity à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

Les placements immobiliers comprennent les terrains non bâtis, les immeubles de rendement et les immeubles de rendement en construction, ainsi que les parts de fonds de placement immobiliers. L'évaluation des terrains et des immeubles est menée par un expert externe. Cette expertise est effectuée à intervalles

réguliers déterminés par l'ECA et à chaque fois qu'un événement modifie la valeur de l'objet de façon conséquente. Les terrains non bâtis sont évalués à leur valeur vénale. Les immeubles en cours de construction sont enregistrés au coût d'acquisition jusqu'à leur mise en exploitation.

Les immeubles de rendement sont évalués à la valeur actuelle, selon la méthode des cash flows actualisés (DCF).

Les parts de fonds de placement immobilier cotés sont évaluées à la valeur de marché à la date du bilan.

##### Immobilisations corporelles

Ce poste comprend les immeubles d'exploitation, les véhicules, les aménagements d'exploitation et le mobilier dont le coût de construction ou d'acquisition TTC est supérieur ou égal à 10'000 francs et la durée de vie économique supérieure ou égale à 3 ans.

Ces immobilisations sont évaluées au coût de construction ou d'acquisition, déduction faite des amortissements linéaires économiquement nécessaires.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- Immeubles d'exploitation: 30 ans
- Véhicules : 5, 10 ou 15 ans
- Aménagements d'exploitation : 3, 5 ou 10 ans
- Mobilier : 5 ans

##### Immobilisations financières

Ces investissements comprennent un crédit-bail octroyé dans le cadre d'un contrat d'une durée de 10 ans. Le solde est composé des annuités futures hors intérêts. La part à court terme est présentée dans les créances.

##### Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend les logiciels dont le coût d'acquisition TTC est supérieur ou égal à 500'000 francs et la durée de vie économique supérieure ou égale à 5 ans. Les immobilisations incorporelles développées à l'interne ne sont pas activées.

Ces immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition TTC, déduction faite des amortissements linéaires économiquement nécessaires.

La durée d'amortissement se situe entre 5 et 7 ans.

## Annexe aux comptes annuels

### Actifs de régularisation

Ce poste comprend les charges payées d'avance, les produits à recevoir ainsi que les intérêts courus.

### Créances

Ce poste comprend les créances envers les assurés nettes de toute provision nécessaire, les créances envers les compagnies de réassurance, les autres créances à court terme et l'impôt anticipé à recevoir, évalués à leur valeur nominale.

### Liquidités

Ce poste comprend les avoirs en caisse et bancaires, ainsi que les placements à court terme (inférieurs à 3 mois à la date du bilan), évalués à la valeur nominale.

### Capitaux propres

Ce poste représente les résultats nets cumulés des exercices précédents et le résultat net de l'exercice.

### Capitaux étrangers

#### Provisions techniques

Ce poste comprend les provisions pour sinistres (en cours, IBNR et CIREN) et la provision pour participation non contractuelle aux excédents.

- **Provision pour sinistres en cours**

En conformité avec les dispositions de la LAIEN (art. 50 et ss), l'ECA crée une provision pour les sinistres non réglés à la date du bilan. Cette provision est évaluée individuellement par dossier. Elle inclut les sinistres de l'année en cours annoncés jusqu'à la fin de la 2<sup>ème</sup> semaine pleine de l'exercice suivant.

- **Provision IBNR**

La provision IBNR (Incurred But Not yet Reported) est une provision complémentaire permettant de tenir compte des annonces tardives de sinistres. Elle est calculée sur la base de la méthode actuarielle « chain-ladder ».

- **Provision pour CIREN**

La provision en faveur de la CIREN (Communauté Intercantonale de Risques Eléments Naturels) représente le montant estimé par l'UIR à verser, relatif à des sinistres annoncés, conformément au contrat de réassurance avec l'UIR (Union Intercantonale de Réassurance).

- **Provision pour participation non contractuelle aux excédents**

Cette provision permet de financer une réduction de prime aux assurés. Elle peut être constituée, sur

décision du conseil d'administration, lorsque le résultat le permet et que toutes les autres provisions ont atteint leurs valeurs cibles.

Elle est utilisée ou dissoute sur décision du conseil d'administration.

#### Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

- **Pool suisse des dommages sismiques**

Cette provision correspond à l'engagement de l'ECA dans le cadre du Pool suisse pour la couverture des dommages immobiliers résultant des secousses sismiques. Le montant est fixé chaque année par la direction du Pool.

Son utilisation n'est requise qu'en cas de tremblement de terre.

A noter que l'ECA n'a aucune obligation juridique envers les assurés en cas de dommages sismiques.

- **Fonds vaudois tremblement de terre (FVTT)**

Ce fonds a pour but de couvrir les dommages mobiliers résultant des secousses sismiques. Il est alimenté chaque année par le compte de résultat, lorsque le résultat est positif, de manière à ce que l'engagement total de l'ECA pour risques sismiques (dommages aux bâtiments et au mobilier) atteigne 20% maximum de la fortune (capitaux propres de l'ECA au bilan).

La prime annuelle du Pool suisse des dommages immobiliers sismiques est financée par prélèvement sur le FVTT.

La couverture du risque en cas de tremblement de terre est régie par le "Règlement sur le Fonds de secours en cas de tremblement de terre (RFSTT)" du 29 mars 1989 arrêté par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud.

- **Provision pour fluctuation actuarielle**

Cette provision permet de couvrir la volatilité des dommages assurés. Elle est augmentée ou diminuée avec effet sur le compte de résultat de telle sorte que l'impact à court terme de la volatilité des risques actuariels est atténué.

La valeur cible de cette provision est calculée dans le cadre d'une analyse ALM (Asset Liability Management ; connue en français comme analyse de congruence actifs-passifs) ou d'une analyse de solvabilité selon l'approche du Swiss Solvency Test (SST).

La provision varie annuellement :

## Annexe aux comptes annuels

Dans une première phase, la provision est toujours adaptée à la date du bilan, quel que soit le résultat de l'exercice, pour la faire correspondre à la nouvelle valeur cible.

Dans une deuxième phase, si au cours de la période considérée, des sinistres supérieurs à un écart-type de la moyenne des sinistres en pourcent des capitaux assurés des 10 dernières années devaient survenir, la provision peut alors être intégralement ou partiellement dissoute. Cette condition s'applique au maximum jusqu'à un niveau de résultat de l'exercice à zéro. Ainsi le montant de la provision sera provisoirement inférieur à la valeur cible.

### Provisions non techniques

- **Provision pour participations financières de prévention**

Cette provision correspond aux demandes de participations financières accordées par l'ECA, quel que soit le degré d'avancement du projet ayant fait l'objet d'une décision formelle d'allocation, et pour lesquelles une provision distincte par dossier est constituée.

Ces participations financières sont déterminées sur la base de la LAIEN.

Le montant de cette provision reflète les participations financières accordées dans le cadre des réseaux de distribution d'eau, des installations d'extinction automatique, de détection, de paratonnerres, murs coupe-feu, et d'alarme grêle. Elle est évaluée périodiquement sur la base des montants accordés diminués des paiements déjà effectués, à la date du bilan.

- **Provision pour participations financières de défense incendie et secours**

Cette provision correspond à l'ensemble des engagements formels pris par l'ECA à la date du bilan, en relation avec le subventionnement des constructions des bâtiments du service du feu.

- **Provision pour litiges en cours**

Cette provision est destinée à couvrir les risques financiers encourus par l'ECA dans le cadre de litiges qui l'opposent à des tiers. Les litiges sont évalués individuellement et de manière régulière, au minimum à la date du bilan. Ces évaluations tiennent compte des indemnités, des dommages, des intérêts éventuels et des frais de procédure.

- **Provision pour vacances et heures supplémentaires non prises**

Les vacances et les heures supplémentaires de tous les collaborateurs encore ouvertes à la date de bouclage sont valorisées au moyen de taux horaires moyens. La provision comprend des charges sociales.

- **Provision pour engagements de prévoyance professionnelle**

Les engagements de prévoyance sont déterminés sur la base du bilan de l'institution de prévoyance autonome (ECARP), établi sur la base de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Cette provision découle du plan de prévoyance de l'ECA et du taux de couverture de la caisse de pension.

L'ECA constitue une provision lorsque le dernier taux de couverture annoncé est inférieur à 100% et qu'une contribution d'assainissement, à charge de l'employeur, sur plusieurs années, a été déterminée et demandée par la caisse ou pour tout autre engagement économique lié à la prévoyance.

- **Provision pour impôts différés sur gains immobiliers**

Cette provision correspond au montant à payer sur la plus-value en cas de vente d'un bien immobilier. Elle est calculée chaque année sur une base bilancielle, séparément pour chaque immeuble.

### Provision pour risques liés aux placements de capitaux

Cette provision permet de couvrir la volatilité des valeurs de capitaux. Elle est augmentée ou diminuée avec effet sur le compte de résultat de telle sorte que l'impact à court terme de la volatilité des risques des placements de capitaux est atténué.

La valeur cible de cette provision est calculée dans le cadre d'une analyse ALM (Asset Liability Management ; connue en français comme analyse de congruence actifs-passifs) ou d'une analyse de solvabilité selon l'approche du Swiss Solvency Test (SST).

La provision varie annuellement :

Dans une première phase, la provision est toujours adaptée à la date du bilan, quel que soit le résultat de l'exercice, pour la faire correspondre à la nouvelle valeur cible.

## Annexe aux comptes annuels

Dans une deuxième phase, si au cours de la période considérée, la performance des placements de capitaux est inférieure à un écart-type de la moyenne des performances des 10 dernières années, la provision peut alors être intégralement ou partiellement dissoute. Cette condition s'applique au maximum jusqu'à un résultat de l'exercice à zéro. Ainsi le montant de la provision sera provisoirement inférieur à la valeur cible.

### Passifs de régularisation

Ce poste comprend les charges à payer, les produits reçus d'avance ainsi que la contribution spéciale à l'Etat de Vaud.

### Fonds cantonaux

Ces fonds sont évalués à leur valeur nominale à la date du bilan.

- **Fonds Cantonal secours routier**

Conformément au règlement cantonal du 17 août 2011 sur le secours routier (RSV 963.15.3), l'Etat de Vaud a confié la gestion du Fonds cantonal de secours routier qui lui appartient à l'ECA, par délégation de compétences du Conseil d'Etat. Ce fonds est affecté aux missions de secours routier sur le réseau des routes cantonales et nationales. Il est alimenté par des subventions de la Confédération.

Le fonds a pour but de financer complètement les frais d'investissement et d'exploitation nécessaires à la réalisation de ce type de missions par les SDIS expressément désignés par l'ECA dans le cadre d'un concept cantonal. Les modalités de gestion de ce fonds appliquées par l'ECA font l'objet de principes de gestion spécifiques, validées par la personne responsable du Département de la sécurité et de l'environnement.

- **Fonds cantonal secours ferroviaire**

Il s'agit d'un fonds géré par l'ECA suite à la publication par l'OFT d'une nouvelle ordonnance (OFSI) entrant en vigueur au 1er janvier 2014 et fixant la participation des gestionnaires d'infrastructures ferroviaires (GI) aux frais de mise à disposition des services d'intervention sur les installations ferroviaires. L'ECA gère ce fonds financé par les GI possédant des lignes ferroviaires sur le territoire cantonal. Il est utilisé par l'ECA pour couvrir les frais supplémentaires des SDIS concernés, occasionnés par la formation de base, la formation continue et les exercices annuels prescrits par l'OFSI.

- **Fonds missions SDIS ABC**

Il s'agit d'un fonds géré par l'ECA et alimenté par l'Etat de Vaud (DGE) pour l'ensemble des prestations des SDIS en matière atomique, bactériologique et chimique.

- **Fonds missions feux de forêts**

Il s'agit d'un fonds géré par l'ECA et alimenté par l'Etat de Vaud (DGE) pour l'ensemble des prestations des SDIS en matière organisation et de gestion de la lutte contre les incendies de forêt.

## Dettes

Ce poste comprend les dettes envers les fournisseurs et créanciers divers, les institutions publiques, les assurances sociales et les établissements financiers, évaluées à la valeur nominale à la date du bilan.

## Compte de résultat

### Produits des primes nettes de réassurance

Ce poste correspond aux produits des primes émises durant l'année, nettes de droit de timbre et de toutes autres déductions. Ces produits comprennent une part dédiée à l'assurance et une part dédiée à la prévention et à la défense incendie et secours, qui ne peut dépasser 35%. Seule la part de la prime d'assurance est soumise au droit de timbre. Les primes dues aux compagnies de réassurances viennent en déduction du produit des primes.

### Charges des sinistres nets de réassurance

Ce poste correspond aux charges de sinistres nets de réassurance, bâtiments et mobilier, liées aux sinistres incendie et éléments naturels enregistrés dans l'année, tenant compte de tous les frais associés, des variations de provisions et déduction faite des participations reçues des compagnies de réassurances.

### Variations des provisions techniques pour fluctuation et sécurité

Ce poste correspond à la dotation aux provisions techniques pour fluctuation et sécurité (charge) ou à leur utilisation en cas de décision de dissolution (produit). La contrepartie des mouvements est enregistrée dans les comptes de provisions correspondant figurant au bilan.

## Annexe aux comptes annuels

### **Prestations et participations financières de prévention et de défense incendie et secours**

Ce poste correspond aux charges directes de prestations et participations financières de prévention selon RPFPIEN du 30 octobre 2013 (RSV 963.41.5) et de défense incendie et secours selon RPFSDIS du 15 janvier 2014 (RSV 963.41.2). Ce poste comprend également les contributions de compagnies privées d'assurance à hauteur 0,05 pour mille francs des valeurs mobilières qu'elles couvrent dans le canton de Vaud pour les frais de prévention et de défense incendie.

### **Participation non contractuelle aux excédents**

Ce poste enregistre la constitution et l'utilisation de la provision non contractuelle aux excédents, en cas de réduction de prime ou de décision de dissolution. La contrepartie des mouvements est enregistrée dans le compte de provision pour participation non contractuelle aux excédents figurant au bilan.

### **Produits divers d'exploitation**

Ce poste correspond principalement aux redevances et concessions facturées pour les transmissions d'alarmes, aux émoluments versés par la CAMAC (Centrale des Autorisations en Matière d'Autorisations de Construire) ainsi qu'aux éventuelles participations aux excédents des compagnies de réassurance.

### **Prélèvements sur fonds cantonaux**

Ce poste correspond au montant prélevé sur les Fonds cantonaux de secours routier, ferroviaire et ABC pour couvrir le total des charges de l'exercice enregistrées dans les comptes de charges correspondants (voir point suivant).

### **Charges sur fonds cantonaux**

Ce poste enregistre les charges en lien avec les missions de secours routier, ferroviaire et ABC (voir fonds cantonaux secours routier, ferroviaire et ABC).

### **Charges d'exploitation**

Ce poste contient toutes les charges de fonctionnement de l'ECA.

### **Résultat des placements de capitaux**

Ce poste correspond aux produits et aux charges des placements de capitaux, y compris la variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux.

Les produits comprennent les gains réalisés et non réalisés sur cours et sur change, les dividendes et

intérêts, les produits des placements immobiliers, les bénéfiques sur cessions d'immeubles ainsi que les réévaluations d'immeubles.

Les charges comprennent les pertes réalisées et non réalisées sur cours et sur change, les frais de gestion des titres, les charges des placements immobiliers, les pertes sur cessions d'immeubles ainsi que les dépréciations d'immeubles. Elles comprennent également la contrepartie de la provision pour impôts différés sur gains immobiliers.

### **Résultat hors exploitation**

Ce poste comprend les charges et les produits résultant d'événements ou d'opérations qui se distinguent clairement de l'activité ordinaire et des missions de l'ECA.

### **Résultat exceptionnel**

Ce poste comprend les charges et les produits qui n'apparaissent que très rarement dans le cadre de l'activité et qui n'étaient pas prévisibles.

### **Contribution spéciale à l'Etat de Vaud**

Ce poste correspond à la contribution légale annuelle due à l'Etat de Vaud prévue à l'article 2, alinéa 3 de la LAIEN.

## **Informations complémentaires concernant les engagements hors bilan**

Ce poste comprend les cautionnements, obligations de garantie, constitution de gages en faveur de tiers, les autres engagements conditionnels, les instruments financiers et placements de capitaux ainsi que tout autre engagement irrévocable supérieur à une année et à 300'000 francs suisses.

### **Flux de trésorerie**

Ce tableau est établi selon la méthode directe distinguant les flux de liquidités liés à l'exploitation, à l'investissement et au financement. La trésorerie comprend tous les postes inclus dans la rubrique liquidités.

## Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

### 1 Placements de capitaux

		31.12.2025	31.12.2024
<b>Titres et autres placements de capitaux à la valeur de marché</b>	Obligations en francs suisses, placements directs ou collectifs, à terme, prêts, hypothèques	478'528	462'109
	Obligations en monnaies étrangères, placements directs ou collectifs	126'870	126'060
	Actions suisses, placements directs ou collectifs	315'889	304'735
	Actions étrangères, placements directs ou collectifs	358'142	317'816
	Private Equity	80'182	90'009
	Fonds de placement immobilier étranger	20'975	22'554
	<b>Total</b>	<b>1'380'587</b>	<b>1'323'283</b>
<b>Placements immobiliers directs</b>	Terrains non bâtis	80'852	79'450
	Immeubles de rendement en cours de construction	6'116	6'789
	Immeubles de rendement	500'020	478'880
	<b>Total</b>	<b>586'988</b>	<b>565'119</b>
<b>TOTAL PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>		<b>1'967'574</b>	<b>1'888'402</b>
<b>Répartition des placements de capitaux par monnaie</b>	CHF	1'808'596	1'748'572
	EUR (cours au 31.12.2025 : 0.93097 ; cours au 31.12.2024 : 0.93964 )	21'317	12'611
	USD (cours au 31.12.2025 0.79255 ; cours au 31.12.2024 : 0.9074 )	131'334	120'998
	Autres monnaies	6'328	6'222
	<b>Total</b>	<b>1'967'574</b>	<b>1'888'402</b>

**Instruments financiers dérivés**

		Valeurs des contrats		Valeurs de remplacement positives		Valeurs de remplacement négatives	
		31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
<b>TAUX</b>	<b>Options</b> couverture négoce						
	<b>Contrats à terme</b> couverture négoce						
<b>DEVICES</b>	<b>Options</b> couverture négoce	4'712	12'817	7	155	18	19
	<b>Contrats à terme</b> couverture négoce						
<b>INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES</b>	<b>Options</b> couverture négoce						
	<b>Contrats à terme</b> couverture négoce						
<b>AUTRES ACTIFS SOUS-JACENTS</b>	<b>Options</b> couverture négoce						
	<b>Contrats à terme</b> couverture négoce						
<b>TOTAL</b>		<b>4'712</b>	<b>12'817</b>	<b>7</b>	<b>155</b>	<b>18</b>	<b>19</b>

Les contrats à terme comprennent les "futures" et les "forwards".

L'ECA n'effectue pas de vente à découvert, conformément à son règlement de placement.

Les valeurs des contrats correspondent aux volumes des engagements (sous-jacents).

Les valeurs de remplacement positives (négatives) correspondent à la valeur de marché au 31.12 des options achetées (vendues). Quant aux contrats de change à terme, il s'agit du gain (perte) qui serait réalisé au 31.12. Les instruments financiers dérivés sont utilisés tant dans le cadre d'opérations de couverture qu'à des fins de placements. Tout engagement résultant d'opérations sur dérivés ou qui peut résulter de l'exercice du droit est couvert. L'utilisation d'instruments financiers dérivés ne peut toutefois pas être effectuée dans le but d'exercer un effet de levier sur la fortune globale.

## Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

### Tableau des placements immobiliers directs

	Terrains non bâtis	Immeubles de rendement en cours de construction	Immeubles de rendement	Total
<b>2025</b>				
Valeurs actuelles au 1.1.2025	79'450	6'789	478'880	<b>565'119</b>
Entrées	299	2'016	6'639	<b>8'954</b>
Réévaluations	2'234	0	22'467	<b>24'701</b>
Dépréciations	- 349	- 4'730	- 5'924	- <b>11'004</b>
Sorties	- 782	0	0	- <b>782</b>
Immeubles mis en exploitation	0	- 3'302	3'302	<b>0</b>
Immeubles placés hors-exploitation pour rénovation	0	5'342	- 5'342	<b>0</b>
<b>Valeurs actuelles au 31.12.2025</b>	<b>80'852</b>	<b>6'116</b>	<b>500'021</b>	<b>586'988</b>
Coût d'acquisition ou de revient	71'929	6'116	463'336	<b>541'381</b>
Différence entre les valeurs actuelles et les coûts d'acquisition ou de revient	8'923	- 0	36'684	<b>45'607</b>
Valeurs incendie ECA au 31.12.2025	0	6'116	485'847	<b>491'963</b>
En 2025, les dépréciations sur immeubles de rendement en cours de construction représentent des amortissements définitifs.				
<b>2024</b>				
Valeurs actuelles au 1.1.2024	77'435	14'365	459'145	<b>550'945</b>
Entrées	519	4'570	6'227	<b>11'315</b>
Réévaluations	2'406	0	16'294	<b>18'700</b>
Dépréciations	- 510	- 3'478	- 11'453	- <b>15'441</b>
Sorties	- 400	0	0	- <b>400</b>
Immeubles mis en exploitation	0	- 13'884	13'884	<b>0</b>
Immeubles placés hors-exploitation pour rénovation	0	5'217	- 5'217	<b>0</b>
<b>Valeurs actuelles au 31.12.2024</b>	<b>79'450</b>	<b>6'789</b>	<b>478'880</b>	<b>565'119</b>
Coût d'acquisition ou de revient	72'412	6'789	458'739	<b>537'940</b>
Différence entre les valeurs actuelles et les coûts d'acquisition ou de revient	7'038	0	20'141	<b>27'179</b>
Valeurs incendie ECA au 31.12.2024	0	6'789	485'847	<b>492'636</b>

## Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

### 2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	CORPORELLES						TOTAL CORPORELLES		TOTAL INCORPORELLES	
	Immeubles d'exploitation		Véhicules		Aménagements et mobilier		Immobilisés	En cours	Logiciels	
	Immobilisés	En cours	Immobilisés	En cours	Immobilisés	En cours			Immobilisés	En cours
<b>2025</b>										
<b>Valeurs d'acquisition</b>										
Etat au 1.1.2025	113'077	4'069	102'557	3'608	90'505	8'510	306'139	16'187	17'833	23'505
Entrées	3'566	- 499	2'353	6'704	5'707	3'595	11'625	9'799	3'249	5'873
Sorties	0	- 3'566	- 2'409	- 2'353	- 9'039	- 5'784	- 11'447	- 11'702	0	- 2'302
Dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	- 12'886
Etat au 31.12.2025	116'643	4	102'501	7'959	87'174	6'321	306'317	14'284	21'082	14'190
<b>Amortissements cumulés</b>										
Etat au 1.1.2025	- 38'535	0	- 71'435	0	- 40'151	0	- 150'121	0	- 15'600	0
Amortissements	- 2'639	0	- 5'107	0	- 9'749	0	- 17'495	0	- 1'691	0
Sorties	0	0	2'409	0	539	0	2'947	0	0	0
Etat au 31.12.2025	- 41'174	0	- 74'133	0	- 49'361	0	- 164'668	0	- 17'291	0
<b>Valeurs comptables nettes au 01.01.2025</b>	<b>78'611</b>		<b>34'730</b>		<b>58'865</b>		<b>172'205</b>		<b>25'738</b>	
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2025</b>	<b>75'473</b>		<b>36'326</b>		<b>44'134</b>		<b>155'933</b>		<b>17'982</b>	
<b>2024</b>										
<b>Valeurs d'acquisition</b>										
Etat au 1.1.2024	114'986	4'068	98'009	3'351	84'038	20'013	297'033	27'432	16'691	16'453
Entrées	450	1	6'065	5'538	5'997	4'392	12'511	9'931	1'142	8'279
Sorties	0	0	- 1'516	- 5'281	- 1'888	- 15'895	- 3'404	- 21'176	0	- 1'226
Transferts	- 2'359	0	0	0	2'359	0	0	0	0	0
Etat au 31.12.2024	113'077	4'069	102'557	3'608	90'505	8'510	306'139	16'187	17'833	23'505
<b>Amortissements cumulés</b>										
Etat au 1.1.2024	- 36'531	0	- 67'572	0	- 31'957	0	- 136'061	0	- 14'320	0
Amortissements	- 2'004	0	- 5'379	0	- 10'081	0	- 17'464	0	- 1'280	0
Dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	1'516	0	1'888	0	3'404	0	0	0
Etat au 31.12.2024	- 38'535	0	- 71'435	0	- 40'151	0	- 150'121	0	- 15'600	0
<b>Valeurs comptables nettes au 01.01.2024</b>	<b>82'523</b>		<b>33'787</b>		<b>72'093</b>		<b>188'403</b>		<b>18'823</b>	
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.2024</b>	<b>78'611</b>		<b>34'730</b>		<b>58'865</b>		<b>172'205</b>		<b>25'738</b>	

La valeur incendie des immeubles d'exploitation et en cours de construction se monte à CHF 154 millions en 2025 (CHF 159 millions en 2024).

En 2025, la part supplémentaire d'un investissement de CHF 8,5 millions (CHF 10 millions en 2024) dans les centrales d'alarmes ont été transférés dans un contrat de leasing octroyé au Canton de Vaud, présentés sous la rubrique immobilisations financières.

Les "en cours" de la catégorie véhicules correspondent à des immobilisations en cours de construction pour le service de la défense incendie.

En 2025, les "en cours" de la catégorie aménagements correspondaient notamment à des équipements de télématique pour CHF 4,7 millions (1,5 millions en 2024), à des équipements informatiques pour CHF 0,3 millions (CHF 1,1 millions en 2024), ainsi qu'en 2024 au projet Centrales Etat pour CHF 4,6 millions (mise en exploitation en 2025).

En 2025, les "en cours" de la catégorie logiciels correspondaient notamment aux projets au développement des nouveaux outils de gestion (ERP) pour CHF 13,4 millions (CHF 21,7 millions en 2024) ainsi qu'à des investissements dans des outils de GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) pour CHF 0,8 millions (1,8 millions en 2024).

## Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

		31.12.2025	31.12.2024
<b>2.2 Immobilisations financières</b>			
	Crédit-bail relatif au financement d'équipements de la centrale d'alarme, part à plus de 12 mois. Échéance de remboursement : 31.12.2033. (lié au chiffre 4 et 21)	15'022	8'118
	Garantie de loyer	30	0
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>15'052</b>	<b>8'118</b>
<b>3 Actifs de régularisation</b>			
	Produits financiers à recevoir <sup>a)</sup>	7	155
	Charges d'immeubles payées d'avance	950	294
	Charges diverses payées d'avance	4'178	13'223
	Produits à recevoir	1'195	1'186
	Actif provenant de la réserve de cotisation de l'employeur	128	128
<b>TOTAL ACTIFS DE REGULARISATION</b>		<b>6'458</b>	<b>14'986</b>
<sup>a)</sup> En 2025, comprend des opérations à terme (valeurs de remplacements positives) à hauteur de KCHF 7, échéance 2026 (En 2024 : KCHF 155, échéance 2025).			
<b>4 Créances</b>			
<b>Créances envers des assurés</b>			
	Primes à encaisser	3'456	1'954
	Provision pour pertes sur créances	- 828	- 727
<b>Total des créances envers des assurés</b>		<b>2'629</b>	<b>1'227</b>
<b>Créances envers des compagnies de réassurance</b>			
	Sinistres incendie	0	0
	Sinistres éléments naturels	19	309
<b>Total des créances envers des compagnies de réassurance</b>		<b>19</b>	<b>309</b>
<b>Autres créances à court terme</b>			
	Impôts anticipés à recevoir	7'059	7'099
	Crédit-bail Etat de Vaud, part à court terme (lié au chiffre 2.2 et 21)	1'087	948
	Loyers et décomptes de gérances à encaisser	339	497
	Créances sur redevances et concessions	5	8
	Créances diverses	1'425	787
<b>Total des autres créances à court terme</b>		<b>9'914</b>	<b>9'339</b>
<b>TOTAL CREANCES</b>		<b>12'562</b>	<b>10'874</b>
<b>5 Liquidités</b>			
	Caisses	13	7
	Poste	2'410	13'582
	Banques	52'572	23'102
<b>TOTAL LIQUIDITES</b>		<b>54'995</b>	<b>36'691</b>

**6 Provisions**

<b>6.1. Provisions techniques</b>	<b>Valeur comptable au 1.1.</b>	<b>Constitution</b>	<b>Utilisation</b>	<b>Dissolution</b>	<b>Valeur comptable au 31.12.</b>
<b>2025</b>					
Provision pour sinistres en cours <sup>b)</sup>	99'095	123'223	-113'975	- 21'516	86'827
Provision IBNR (Incurred But Not yet Reported) <sup>c)</sup>	6'200	0	0	- 3'700	2'500
Provision pour CIREN <sup>d)</sup>	9'852	0	- 3'604	0	6'248
Provision pour participation non contractuelle aux excédents <sup>e)</sup>	42'100	43'529	- 42'100	0	43'529
<b>Total provisions techniques</b>	<b>157'247</b>	<b>166'752</b>	<b>-159'679</b>	<b>- 25'216</b>	<b>139'104</b>
<b>2024</b>					
Provision pour sinistres en cours <sup>b)</sup>	103'241	144'414	-118'757	- 29'803	99'095
Provision IBNR (Incurred But Not yet Reported) <sup>c)</sup>	3'200	3'000	0	0	6'200
Provision pour CIREN <sup>d)</sup>	16'559	3'462	- 10'168	0	9'852
Provision pour participation non contractuelle aux excédents <sup>e)</sup>	41'356	42'100	- 41'356	0	42'100
<b>Total provisions techniques</b>	<b>164'355</b>	<b>192'976</b>	<b>-170'281</b>	<b>- 29'803</b>	<b>157'247</b>

<sup>b)</sup> La constitution comprend les nouvelles provisions de sinistres survenus pendant l'année en cours ainsi que les compléments liés aux sinistres des années précédentes. L'utilisation est constituée des paiements de sinistres ainsi que des ajustements à la baisse des provisions des sinistres de l'année en cours. La dissolution est constituée des excédents réalisés sur les sinistres des années précédentes.

<sup>c)</sup> En 2025, une analyse actuarielle a évalué une provision IBNR à hauteur de CHF 2,5 millions (CHF 6,2 millions en 2024).

<sup>d)</sup> En 2025 des paiements pour un total de CHF 3,6 millions (CHF 10,1 millions en 2024) ont été effectués pour des sinistres survenus en 2021 sur territoire Suisse, en application du principe de solidarité qui lie les ECA. En 2024 la provision a été dotée d'un complément de CHF 1,6 millions suite à une réévaluation des sinistres à couvrir.

<sup>e)</sup> En 2025, constitution de la provision pour réduction exceptionnelle accordée sur les primes des assurés, 15% accordés pour les primes 2026. En 2024, constitution de la provision pour réduction exceptionnelle accordée sur les primes des assurés, 15% accordés pour les primes 2025.

<b>6.2. Provisions techniques pour fluctuation et sécurité</b>	<b>Valeur comptable au 1.1.</b>	<b>Constitution</b>	<b>Utilisation</b>	<b>Dissolution</b>	<b>Valeur comptable au 31.12.</b>
<b>2025</b>					
Provision pour Pool suisse des dommages sismiques	68'375	0	0	- 408	67'967
Fonds vaudois tremblement de terre <sup>f)</sup>	42'770	0	- 5'184	0	37'586
Provision pour fluctuation actuarielle <sup>g)</sup>	370'332	7'429	0	0	377'761
<b>Total provisions techniques pour fluctuation et sécurité</b>	<b>481'476</b>	<b>7'429</b>	<b>- 5'184</b>	<b>- 408</b>	<b>483'313</b>
<b>2024</b>					
Provision pour Pool suisse des dommages sismiques	68'294	80	0	0	68'375
Fonds vaudois tremblement de terre <sup>f)</sup>	47'730	0	- 4'960	0	42'770
Provision pour fluctuation actuarielle <sup>g)</sup>	380'997	0	0	- 10'665	370'332
<b>Total provisions techniques pour fluctuation et sécurité</b>	<b>497'021</b>	<b>80</b>	<b>- 4'960</b>	<b>- 10'665</b>	<b>481'476</b>

<sup>f)</sup> La variation du Fonds vaudois tremblement de terre comprend le prélèvement pour financer la prime du Pool suisse des dommages sismiques de KCHF 5'184 (KCHF 4'960 en 2024).

<sup>g)</sup> La provision est valorisée à hauteur de sa valeur cible selon calcul de l'actuaire (SST).

## Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

<b>6.3. Provisions non techniques</b>	<b>Valeur comptable au 1.1.</b>	<b>Constitution</b>	<b>Utilisation</b>	<b>Dissolution</b>	<b>Valeur comptable au 31.12.</b>
<b>2025</b>					
Provision pour participations financières de prévention <sup>h)</sup>	36'981	15'936	- 11'720	- 1'521	39'675
Fonds de prévention Eléments Naturels	5'000	895	- 895	0	5'000
Provision pour participations financières de défense incendie et secours	1'865	0	- 1'096	0	769
Provision pour litiges en cours <sup>i)</sup>	65	0	0	- 65	0
Provision pour vacances et heures supplémentaires non prises	1'726	230	0	0	1'956
Provision pour les engagements de prévoyance professionnelle <sup>j)</sup>	0	0	0	0	0
Provision pour impôts différés sur gains immobiliers	5'617	848	0	0	6'464
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>51'253</b>	<b>17'909</b>	<b>- 13'711</b>	<b>- 1'586</b>	<b>53'864</b>
<b>2024</b>					
Provision pour participations financières de prévention <sup>h)</sup>	33'389	11'988	- 7'192	- 1'204	36'981
Fonds de prévention Eléments Naturels	5'000	694	- 694	0	5'000
Provision pour participations financières de défense incendie et secours	3'072	184	- 1'391	0	1'865
Provision pour litiges en cours <sup>i)</sup>	95	0	0	- 30	65
Provision pour vacances et heures supplémentaires non prises	1'731	0	0	- 5	1'726
Provision pour les engagements de prévoyance professionnelle <sup>j)</sup>	0	0	0	0	0
Provision pour impôts différés sur gains immobiliers	5'052	564	0	0	5'617
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>48'340</b>	<b>13'431</b>	<b>- 9'278</b>	<b>- 1'239</b>	<b>51'253</b>

<sup>h)</sup> La constitution comprend l'allocation de provisions pour les demandes de participations financières ainsi que le montant des compléments liés aux dossiers bouclés. L'utilisation est constituée des paiements de participations financières. La dissolution comprend les excédents enregistrés sur les dossiers bouclés.

<sup>i)</sup> En 2025, la provision a été dissoute de KCHF 65 afin de refléter un risque diminué (KCHF 30 en 2024).

<sup>j)</sup> Voir commentaire page suivante

<b>6.4. Provisions pour risques liés aux placements de capitaux</b>	<b>Valeur comptable au 1.1.</b>	<b>Constitution</b>	<b>Utilisation</b>	<b>Dissolution</b>	<b>Valeur comptable au 31.12.</b>
<b>2025</b>					
Provision pour risques liés aux placements de capitaux <sup>k)</sup>	341'340	4'399	0	0	345'739
<b>Total provisions pour risques liés aux placements de capitaux</b>	<b>341'340</b>	<b>4'399</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>345'739</b>
<b>2024</b>					
Provision pour risques liés aux placements de capitaux <sup>k)</sup>	357'670	0	0	- 16'330	341'340
<b>Total provisions pour risques liés aux placements de capitaux</b>	<b>357'670</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 16'330</b>	<b>341'340</b>

<sup>k)</sup> La provision est valorisée à hauteur de sa valeur cible selon calcul de l'actuaire (SST).

## Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

### 6<sup>j</sup>) Indications relatives au plan de prévoyance

Avantage / engagement économique et charge de prévoyance	Excédent couverture / découvert		Avantage / engagement économique		Variation	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les "frais de personnel"	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les "frais de personnel"
	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2024	2025	2025	2024	2024
Institution de prévoyance sans excédent de couverture / découvert, en faveur du personnel ECA	0	0	0	0	0	- 6'966	- 6'966	- 6'668	- 6'676
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 6'966</b>	<b>- 6'966</b>	<b>- 6'668</b>	<b>- 6'676</b>

Le taux de couverture estimé au 31 décembre 2025 est de 112.0% à la date d'établissement des comptes annuels (109,6% au 31.12.2024). L'ECA ne reconnaît pas cet excédent comme avantage économique.

Au 31.12.2025, la réserve de cotisation de l'employeur s'élève à CHF 1,7 millions (CHF 2,5 millions au 31.12.2024).

CHF 1,6 millions (CHF 2,4 millions en 2024) de cette réserve sont totalement affectés à la garantie de prestations découlant des modifications du plan de prévoyance de 2013 et 2018. Dès lors, ce montant de réserve n'est pas porté au bilan à la date de bouclage. CHF 0,4 millions (CHF 0,7 millions en 2024) sont affectés aux droits compensatoires du nouveau plan dès le 1er janvier 2018 et CHF 1,2 millions (CHF 1,7 millions en 2024) sont affectés au financement des droits transitoires des actifs au bénéfice de la modification du plan de prévoyance en 2013.

Il en résulte alors un montant non affecté estimé à CHF 0,13 million (CHF 0,13 million en 2024). Ce montant est porté au bilan sous la rubrique "actif provenant de la réserve de cotisation de l'employeur" (lié au chiffre 3)

### 7 Passifs de régularisation

	31.12.2025	31.12.2024
Prestations et participations financières de défense incendie et secours	973	876
Immeubles - produits reçus d'avance, charges et frais de construction à payer <sup>l)</sup>	5'223	7'644
Contribution spéciale à l'Etat de Vaud	2'593	2'593
Divers <sup>m)</sup>	750	1'557
<b>TOTAL PASSIFS DE REGULARISATION</b>	<b>9'539</b>	<b>12'669</b>

<sup>l)</sup> En 2025, les charges à payer des immeubles comprennent un solde final de travaux dus à hauteur de CHF 0,8 millions (CHF 2,1 millions en 2024).

<sup>m)</sup> En 2025 comprend des opérations à terme pour KCHF 18, échéance 2026 (en 2024 KCHF 19, échéance 2025)

## Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

### 8 Fonds cantonaux

		31.12.2025	31.12.2024
<b>Secours routier</b>	<b>Etat du fonds au 01.01</b>	2'644	2'800
	+ Subvention de la Confédération	1'466	1'466
	./. Prélèvements pour les versements en faveur des communes	- 1'752	- 1'621
	+ Intérêts	0	0
	<b>Etat du fonds au 31.12</b>	<b>2'358</b>	<b>2'644</b>
<b>Secours ferroviaire</b>	<b>Etat du fonds au 01.01</b>	942	877
	+ Subvention des gestionnaires d'infrastructures (GI)	330	330
	./. Prélèvements pour les dépenses de secours ferroviaire	- 277	- 265
	+ Intérêts	0	0
	<b>Etat du fonds au 31.12</b>	<b>995</b>	<b>942</b>
<b>Missions SDIS ABC</b>	<b>Etat du fonds au 01.01</b>	- 0	0
	+ Subvention DGE <sup>n)</sup>	2'474	2'430
	./. Prélèvements pour les dépenses de missions SDIS ABC	- 2'720	- 2'909
	+ Part avancée par ECA en faveur de la mission	246	479
	+ Intérêts	0	0
<b>Etat du fonds au 31.12</b>	<b>- 0</b>	<b>- 0</b>	
<b>Missions SDIS Feux de forêts</b>	<b>Etat du fonds au 01.01</b>	0	0
	+ Subvention DGE <sup>n)</sup>	0	0
	./. Prélèvements pour les dépenses de missions SDIS Feux de forêts	- 448	0
	+ Part avancée par ECA en faveur de la mission	448	0
	+ Intérêts	0	0
<b>Etat du fonds au 31.12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL FONDS CANTONAUX</b>		<b>3'353</b>	<b>3'586</b>

<sup>n)</sup> Subvention allouée annuellement selon convention DGE

### 9 Dettes

	31.12.2025	31.12.2024
Fournisseurs - créanciers divers	10'063	16'924
Dettes envers des institutions publiques	40	12
Dettes envers des assurances sociales et dettes liées aux charges de personnel	68	179
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>10'171</b>	<b>17'115</b>

## Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

		2025	2024
<b>10 Produits des primes nets de réassurance</b>			
<b>Produits des primes</b>	Montant des primes émises, hors droit de timbre fédéral	286'358	280'439
	Réductions diverses (pertes sur débiteurs, défalcatons et remboursements)	- 1'588	- 1'493
	Réduction pour participation non contractuelle aux excédents (lié au chiffre 6.1)	- 42'345	- 41'434
	<b>Total <sup>p)</sup></b>	<b>242'424</b>	<b>237'512</b>
<b>Primes de réassurance</b>	Eléments naturels bâtiments et mobilier <sup>q)</sup>	- 18'148	- 18'050
	Contribution au "Pool suisse des dommages sismiques" <sup>r)</sup>	- 5'184	- 4'960
	<b>Total</b>	<b>- 23'332</b>	<b>- 23'010</b>
<b>TOTAL PRODUITS DES PRIMES NETS DE REASSURANCE</b>		<b>219'093</b>	<b>214'502</b>
<sup>p)</sup> Part dédiée à :	- l'assurance	169'700	168'612
	- la prévention et la défense incendie et secours	72'725	68'900
		242'424	237'512
<sup>q)</sup> Depuis 2022 la couverture de réassurance a été étendue à la CIREN.			
<sup>r)</sup> La variation du Fonds vaudois tremblement de terre comprend le prélèvement pour financer la prime du Pool Suisse des dommages sismiques pour KCHF 5'184, respectivement KCHF 4'960 en 2024. (lié au chiffre 6.2).			
<b>11 Charges des sinistres nettes de réassurance</b>			
<b>Charges des sinistres</b>	Charges des sinistres incendie <sup>s)</sup>	- 63'213	- 53'019
	Charges des sinistres éléments naturels <sup>s)</sup>	- 29'093	- 41'293
	Variation de la provision technique pour sinistres incendie	4'153	10'112
	Variation de la provision technique pour sinistres éléments naturels	8'114	- 5'966
	Variation de la provision technique pour CIREN	3'604	6'707
	Variation de la provision technique pour IBNR <sup>t)</sup>	3'700	- 3'000
	<b>Total</b>	<b>- 72'735</b>	<b>- 86'459</b>
<sup>s)</sup> Indemnités et frais payés y compris les corrections de la part couverte par la réassurance.			
<sup>t)</sup> En 2025, la provision IBNR a été dissoute de CHF 3,7 millions (lié au chiffre 6.1). En 2024, la provision a été augmentée à hauteur de CHF 3 millions.			
<b>Participations des réassurances</b>	Participations réassurance sinistres éléments naturels	0	0
	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL CHARGES DES SINISTRES NETTES DE REASSURANCE</b>		<b>- 72'735</b>	<b>- 86'459</b>
<b>12 Prestations et participations financières de prévention, défense incendie et secours</b>			
<b>Prestations et participations financières de prévention</b>	Charges de prévention	- 13'097	- 8'311
	Variation de la provision (y.c. provision fonds de prévention EN)	- 2'695	- 3'592
	<b>Total</b>	<b>- 15'791</b>	<b>- 11'902</b>
<b>Prestations et participations financières de défense incendie et secours</b>	Charges de défense incendie et secours	- 31'043	- 32'846
	Variation de la provision	1'096	1'207
	<b>Total</b>	<b>- 29'947</b>	<b>- 31'639</b>
<b>Contribution des compagnies privées d'assurance</b>	Selon la loi fédérale du 23 juin 1978 sur la surveillance des institutions d'assurances privées (Loi sur la surveillance des assurances, LSA), versement par les compagnies d'assurance d'un montant annuel pour les biens qu'elles couvrent dans le canton de Vaud, à titre de contribution à la défense incendie.		
	<b>Total</b>	<b>321</b>	<b>264</b>
<b>TOTAL PRESTATIONS ET PARTICIPATIONS FINANCIERES DE PREVENTION, DEFENSE INCENDIE ET SECOURS</b>		<b>- 45'417</b>	<b>- 43'277</b>

## Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

	2025	2024
<b>13 Produits divers d'exploitation</b>		
Emoluments versés par la Centrale des Autorisations en Matière d'Autorisations de Construire (CAMAC)	682	709
Excédents de la CIREN	0	825
Redevances et concessions pour les transmissions d'alarmes	1'767	1'566
Ristournes sur les excédents des compagnies de réassurance	4'284	0
Autres produits divers	4'350	3'908
<b>TOTAL PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION</b>	<b>11'083</b>	<b>7'007</b>
<b>14 Fonds cantonaux - prélèvements et charges</b>		
<b>Prélèvement sur fonds cantonaux</b>		
Secours routier	1'752	1'621
Secours ferroviaire	277	265
Missions SDIS ABC	2'720	2'909
Missions SDIS Feux de forêts	448	0
<b>Total prélèvement sur fonds cantonaux</b>	<b>5'197</b>	<b>4'796</b>
<b>Charges sur fonds cantonaux</b>		
Secours routier	- 1'752	- 1'621
Secours ferroviaire	- 277	- 265
Missions SDIS ABC	- 2'720	- 2'909
Missions SDIS Feux de forêts	- 448	0
<b>Total charges sur fonds cantonaux</b>	<b>- 5'197</b>	<b>- 4'796</b>
<b>TOTAL DES FONDS CANTONAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>15 Charges d'exploitation</b>		
Charges de personnel	- 57'247	- 54'657
Charges des locaux	- 3'457	- 3'596
Charges d'équipements et de véhicules	- 653	- 794
Charges d'informatique	- 8'212	- 8'221
Autres charges	- 11'618	- 9'938
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	- 19'185	- 18'744
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-100'373</b>	<b>- 95'949</b>

## Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

### 16 Résultat des placements de capitaux

	2025	2024
Produits des placements de capitaux	177'830	206'264
Charges des placements de capitaux	- 73'259	- 73'363
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	- 4'399	16'330
<b>TOTAL RESULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>	<b>100'172</b>	<b>149'232</b>

	Liquidités	Obligations en CHF Prêts, hypothèques	Obligations en ME	Actions suisses	Actions étrangères	Hedge Funds	Private Equity	Total titres et autres placements de capitaux	Placements immobilier suisse	Placements immobilier étranger	TOTAL
<b>2025</b>											
<b>Produits des placements de capitaux</b>											
Gains réalisés	489	0	16	4'391	4'750	0	21'350	30'997	0	0	30'997
Gains non réalisés	69	0	248	36'714	35'121	0	4'323	76'475	24'701	0	101'176
Revenus des placements	492	4'653	2'739	7'508	4'050	0	50	19'492	25'380	785	45'657
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1'050</b>	<b>4'653</b>	<b>3'003</b>	<b>48'614</b>	<b>43'921</b>	<b>0</b>	<b>25'722</b>	<b>126'964</b>	<b>50'081</b>	<b>785</b>	<b>177'830</b>
<b>Charges des placements de capitaux</b>											
Pertes réalisées	- 741	- 280	- 213	- 55	- 4'170	0	- 10'294	- 15'752	0	0	- 15'752
Pertes non réalisées	- 573	- 4'313	- 2'352	0	- 13'581	0	- 14'875	- 35'694	- 10'667	- 893	- 47'254
Charges des placements	- 73	- 555	- 192	- 356	- 468	0	- 380	- 2'024	- 7'362	- 14	- 9'399
Variation de provision pour impôts différés sur gains immobiliers	0	0	0	0	0	0	0	0	- 854	0	- 854
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>- 1'387</b>	<b>- 5'147</b>	<b>- 2'758</b>	<b>- 411</b>	<b>- 18'218</b>	<b>0</b>	<b>- 25'549</b>	<b>- 53'470</b>	<b>- 18'882</b>	<b>- 907</b>	<b>- 73'259</b>
<b>RESULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX AVANT VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUES LIES AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>	<b>- 337</b>	<b>- 494</b>	<b>245</b>	<b>48'203</b>	<b>25'703</b>	<b>0</b>	<b>173</b>	<b>73'493</b>	<b>31'199</b>	<b>- 121</b>	<b>104'571</b>
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux											- 4'399
<b>RESULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>											<b>100'172</b>

<b>2024</b>											
<b>Produits des placements de capitaux</b>											
Gains réalisés	2'986	740	175	1'956	11'448	0	16'963	34'268	0	156	34'424
Gains non réalisés	2'098	20'869	170	11'640	57'205	0	16'183	108'165	18'700	0	126'865
Revenus des placements	1'146	4'143	2'417	8'688	3'116	0	70	19'580	24'408	988	44'975
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>6'229</b>	<b>25'751</b>	<b>2'761</b>	<b>22'285</b>	<b>71'769</b>	<b>0</b>	<b>33'217</b>	<b>162'013</b>	<b>43'108</b>	<b>1'144</b>	<b>206'264</b>
<b>Charges des placements de capitaux</b>											
Pertes réalisées	- 2'561	- 13	- 218	0	- 3'008	0	- 23'069	- 28'869	0	0	- 28'869
Pertes non réalisées	- 634	- 38	- 4'064	- 3'375	- 153	0	- 6'361	- 14'625	- 15'334	- 5'331	- 35'291
Charges des placements	- 202	- 563	- 206	- 403	- 385	0	- 389	- 2'148	- 6'468	- 22	- 8'638
Variation de provision pour impôts différés sur gains immobiliers								0	- 564		- 564
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>- 3'397</b>	<b>- 613</b>	<b>- 4'488</b>	<b>- 3'778</b>	<b>- 3'547</b>	<b>0</b>	<b>- 29'819</b>	<b>- 45'642</b>	<b>- 22'367</b>	<b>- 5'354</b>	<b>- 73'363</b>
<b>RESULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX AVANT VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUES LIES AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>	<b>2'832</b>	<b>25'138</b>	<b>- 1'727</b>	<b>18'507</b>	<b>68'222</b>	<b>0</b>	<b>3'398</b>	<b>116'370</b>	<b>20'741</b>	<b>- 4'210</b>	<b>132'902</b>
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux											16'330
<b>RESULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX</b>											<b>149'232</b>

\* Frais bancaires, droits de garde non répartis

## Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

	2025	2024
<b>17 Résultat exceptionnel</b>		
Dissolution de la provision pour litiges en cours	65	30
Charges exceptionnelles <sup>u)</sup>	- 12'886	0
<b>TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 12'821</b>	<b>30</b>
<sup>u)</sup> Dépréciation exceptionnelle d'un projet de développement d'outil métier pour l'assurance qui n'a pas pu être mis en production et qui n'aura pas d'utilisation future, sur décision du conseil d'administration.		
<b>18 Contribution spéciale à l'Etat</b>		
Contribution prévue à l'article 2, alinéa 3 de la LAIEN (indexée 2019: 125, 2018: 125, base 108)	- 2'593	- 2'592
<b>19 Informations complémentaires concernant les engagements hors bilan</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
<b>a) Cautionnements, obligations de garantie et constitution de gages en faveur de tiers</b>		
<b>Engagement CIREN à long terme</b>		
Ce montant correspond à l'engagement maximal lui incombant en cas de dommages éléments naturels survenus sur l'ensemble du territoire suisse et pour lesquels il serait appelé à participer. Ce montant est fixé par la CIREN.	138'236	139'451
<b>b) Autres engagements conditionnels</b>		
<b>Union Intercantonale de Réassurance (UIR)</b>		
Engagement maximal statutaire		
Chaque membre peut être tenu d'effectuer des versements jusqu'à concurrence d'un montant représentant le 0,20 pour mille de son capital assuré. Cette obligation prend naissance au moment où les réserves totales de l'UIR représentent moins de 0,07 pour mille des capitaux assurés.	29'490	29'788
<b>c) Parc Scientifique et Technologique (PST)</b>		
Engagement solidaire	0	235
<b>d) Instruments financiers et placements de capitaux</b>		
Concernant les engagements conditionnels liés aux instruments financiers et placements de capitaux, le montant des contrats s'élève à :	83'518	95'023
<b>e) Autres engagements</b>		
Contrats d'investissements d'immobilisations	11'823	9'909
<b>f) Private Equity</b>		
Les engagements initiaux se montent à	124'974	124'974
Les engagements non libérés du "Private Equity" se montent à :	19'267	24'433

## 20 Autres éléments

- a) Part de l'ECA sur la fortune du Pool Suisse pour la couverture des dommages sismiques. Selon situation au 31.12.2024 : KCHF 36'141 (Situation au 31.12.2023 : KCHF 34'434).  
En cas de sortie éventuelle du Pool, l'ECA aurait droit à 80% de sa part de la fortune. La part de l'ECA sur la fortune du Pool Suisse n'a pas été portée à l'actif du bilan car elle ne représente pas une participation financière donnant droit à des avantages économiques. De plus, il n'y a pas d'intention de sortir du Pool.
- b) L'UIR est une corporation de droit public, sans but lucratif et travaillant exclusivement pour la plupart des établissements cantonaux d'assurance incendie de Suisse, dont l'ECA Vaud. Elle propose des prestations de réassurance dans les domaines des dommages incendie et éléments naturels. La part éventuelle de l'ECA sur la fortune de l'UIR n'a pas été portée à l'actif du bilan car elle ne représente pas une participation financière donnant droit à des avantages économiques.

## 21 Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont l'Etat de Vaud, l'Union Intercantonale de réassurance (UIR), l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), le Pool Suisse des dommages sismiques, les membres du conseil d'administration et de la direction, ainsi que la caisse de pension (lié au chiffre 6<sup>j</sup>).

### Transactions avec les parties liées :

	31.12.2025	31.12.2024
Etat de Vaud : contribution spéciale (lié au chiffre 19)	2'593	2'592
Investissements financés pour la construction des centrales d'alarme exploitées par l'Etat de Vaud dans les locaux de l'ECA au cours de l'exercice (commenté au chiffre 2.2)	4'020	2'249
Crédit-bail octroyé à l'Etat de Vaud relatif au financement des équipements des centrales d'alarmes : intérêts et remboursement	1'711	1'077
Loyers et charges des locaux occupés par l'Etat de Vaud dans les bâtiments appartenant à l'ECA	3'385	2'519
UIR indemnités de réassurance encaissées au cours de l'exercice	7	4

### Créances envers les parties liées :

Investissements dans les centrales d'alarme pour le compte de l'Etat de Vaud	98	4'578
Crédit-bail octroyé à l'Etat de Vaud relatif au financement des équipements des centrales d'alarmes : solde	16'109	9'066
Soldes des prestations facturées à l'Etat de Vaud	985	12
Soldes des loyers et charges des locaux occupés par l'Etat de Vaud dans les bâtiments appartenant à l'ECA	0	2
Frais avancés par l'ECA en faveur de l'Etat de Vaud dans le cadre de la réalisation des missions de secours.	638	713
UIR réassurance à encaisser (lié au chiffre 4)	19	309

## 22 Evénements postérieurs à la date du bilan

Le 20 mars 2026 la société Inetum Suisse SA a déposé contre l'ECA une requête de conciliation auprès de la chambre patrimoniale cantonale à Lausanne, relatif à un litige IT (en lien avec le chiffre 17) dont l'impact sur les états financiers ne peut être estimé à ce stade.

Aucun autre événement ayant un impact significatif sur les comptes annuels n'est à signaler jusqu'au 26 mars 2026, date d'approbation des comptes par le conseil d'administration.